



## Publication 2023 (Règlement d'examen 2021)

### Examen professionnel de spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral

#### 1. Règlement applicable

L'examen 2023 est régi par le règlement :

- Le règlement d'examen à partir de 2023 (14.05.2021)
- Modification du règlement d'examen du 05.11.2021
- Les directives 2023 (version 1.1)

#### 2. Dates et Lieu

Du 12 au 14 avril 2023

Fribourg

#### 3. Conditions d'admission

Les conditions d'admission sont indiquées au point 3.31 du règlement d'examen.

#### Modules en ligne dans le domaine des fonctions de conduite

L'accès aux modules en ligne dans le domaine des fonctions de conduite est transmis par email après l'envoi de la confirmation d'admission provisoire (dès le 01.06.2022, après vérification du dossier d'inscription). Les modules en ligne (environ 40 heures d'apprentissage sur les thèmes de la communication, du feedback, de la gestion d'équipes et de la conduite (conflits et formations)) doivent impérativement être suivis intégralement et avec succès **avant le 31.12.2022**, faute de quoi l'admission à l'examen ne sera pas possible. Les modules en ligne sont conçus de manière qu'aucune connaissance préalable et aucun accompagnement par le centre de formation ne soient nécessaires.

#### 4. Inscription

L'inscription s'effectue en ligne du **1<sup>er</sup> juin au 29 juillet 2022**.

Lien : <https://www.examen.ch/fr/RWC/Fachleute-im-Finanz--und-Rechnungswesen.html>

**Avant de vous inscrire**, veuillez-vous assurer que vous disposez des documents suivants au format PDF (ils doivent être téléchargés en ligne pendant l'inscription) :

- Copie d'un titre de formation (certificat fédéral de capacité, maturité professionnelle, comptabilité spécialisé-e, examen professionnel fédéral ou diplôme supérieur)
- Copie d'un **diplôme en informatique** :
  - PU41 Office Integration (Tabellen & Daten) de la SIZ
  - ou Microsoft Excel Expert (Examen MO-201) de Microsoft
  - ou AM4 Tableur Advanced de l'ECDL (European Certificate of Digital Literacy)
- **Certificats de travail** ou attestation de travail justifiant la pratique professionnelle (la description des tâches, la durée du contrat et le taux d'activité doivent y figurer)
- Copie d'une pièce d'**identité officielle**
- **Extrait électronique du casier judiciaire**, en format PDF avec signature numérique (pas de format papier!) datant de moins de six mois ([lien](#))  
-> **doit être commandé suffisamment tôt avant l'inscription (délai de livraison : environ 2 semaines)**
- Si une demande d'analyse de dossier a été déposée au préalable : Copie de la décision



## 5. Taxe d'examen

CHF 2'000.–

(Modules en ligne, inclus)

Chaque candidat(e) recevra probablement en août la confirmation définitive de son admission (sous réserve du paiement de la taxe d'examen dans les délais) ainsi que la facture de la taxe d'examen. Si cette dernière n'est pas payée, l'admission définitive devient ainsi caduque et les frais de désinscription correspondants (date de réception de la désinscription) sont dus conformément aux conditions générales.

## 6. Désinscription/Retrait

Toutes les annulations doivent être adressées **par écrit** (lettre ou e-mail) au secrétariat d'examen.

En cas d'annulation, les frais suivants doivent être payés :

Jusqu'au 13.01.2023 20% du montant de la facture

Jusqu'au 27.01.2023 40% du montant de la facture

Jusqu'au 05.02.2023 80% du montant de la facture

dès 06.02.2023 montant total de la facture (ou 20% du montant de la taxe d'examen sera remboursé, dans la mesure où selon le règlement art. 4.22 une raison valable le justifie.)